CAHIERS D'ACTEURS

ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2025

CONSEIL CONSULAIRE SPECIAL ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER DU 04 SEPTEMBRE 2025 AU VIETNAM

LES CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER
CIRCONSCRIPTION DU VIETNAM
Marc Villard
Laurent Fischer
Sébastien Pollet

Responsable de la contribution :
Sébastien Pollet
Président du Conseil Consulaire de Ho Chi Minh Ville
+84(0)907269704
polletseb@hotmail.fr

Un Conseil Consulaire des circonscriptions de Ho Chi Minh Ville et Hanoi s'est déroulé le 04 septembre 2025 au Consulat de France à Ho Chi Minh Ville. Pour des soucis de capacité de réunion, et considérant qu'ils sont représentatifs de la communauté, étaient invités les représentants des associations qui participent à la vie et au soutien de la communauté française au Vietnam, les représentants de l'Ambassade de Hanoi et du Consulat de Ho Chi Minh Ville, ainsi que les Conseillers des Français de l'Etranger des deux circonscriptions. Ce Conseil Consulaire exceptionnel s'inscrit dans l'initiative des Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger pilotée par l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE).
Nous tenons à remercier les services du consulat et de l'ambassade pour leur aide à l'organisation de cette rencontre, ainsi que les représentants des associations FDM-ADFE, CFE, UFE, FACS, Souvenir Français, Français Solidaires, Comité de Solidarité, Point d'Ecoute pour leurs contributions et participation.

La séance s'est ouverte à 09h, avec mot d'accueil de Sébastien Pollet, Président du Conseil Consulaire de Ho Chi Minh Ville, et une présentation du principe de ce débat, articulé autour des trois thèmes suivants :

- Les bourses scolaires et AESH
- Les aides sociales directes et soutien aux OLES
- L'avenir de la Caisse des Français de l'Etranger

1. Bourses Scolaires et Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap :

- Concernant la constitution des dossiers de bourse :

M. Le Cannelier (Français Solidaires) souligne que certaines familles ne seraient pas suffisamment informées de l'existence des bourses scolaires, en particulier des familles monoparentales de parent Vietnamien. Il propose qu'une **information soit véhiculée lors des évènements de la communauté avec des stands d'information tenus par les associations**, et qu'elle soit davantage pédagogique (infographie simple) **en Français et Vietnamien**.

Plusieurs associations (Point d'Ecoute, Français Solidaires et FACS) remarquent la **difficulté de recueillir les pièces demandées** pour la constitution des dossiers : difficulté à formaliser des situations qui ne sont pas toujours officielles, coût des traductions en Français, certification des relevés par les banques, absence de baux locatifs dans certains dossiers… Toutefois il est reconnu que le CCB a souvent fait preuve de souplesse pour tenir compte des particularités.

- Concernant le fonctionnement des bourses :

Marc Villard (Conseiller Consulaire et Point d'Ecoute) regrette que la non-reconnaissance du Bac Français par les autorités vietnamiennes amènent certains bacheliers boursiers dans une impasse : ils ne peuvent intégrer l'enseignement supérieur Vietnamien, et ils n'ont pas les moyens de partir en France, les bourses CROUS étant insuffisantes. Des établissements bilingues Vietnamien-Français existant et ayant d'ailleurs été mis en place avec l'aide de la France, **il suggère que certains ou au minimum un à Hanoi et un à Ho Chi Minh Ville, soit homologué pour permettre d'octroyer des bourses a ce type d'élèves qui pourraient ainsi intégrer les universités vietnamiennes.**

- AESH :

Bien que le soutien aux AESH ait connu des avancées, M. Jaime Peypoch (Français du Monde) remarque les problèmes suivants : la précarité des contrats des accompagnants AESH, les délais de réponses trop longs de l'administration, le manque de prévisibilité des aides, et difficulté pour certaines familles de payer le reste à charge. Il propose une **reconnaissance statutaire** de ces accompagnateurs, une **meilleure formation certifiante** et **financement des AESH**, un **moratoire concernant le seuil de 50% de handicap**, une **prise en compte des revenus du foyer** et la constitution d'un **fonds d'urgence éducatif**.

2. <u>Les aides sociales directes et soutien aux OLES :</u>

- La représentation lors des Conseils Consulaires :

M. Yann Dovergne (FACS) souligne l'importance de bien connaître les familles et situations des personnes lors des conseils consulaires afin de faciliter la compréhension des dossiers (bourses, aide sociale, subventions …), en particulier dans un pays où les situations et dossiers ne sont pas toujours limpides. Il propose que les **conseils consulaires soient ouverts à la FACS**, pour son rôle social et d'entraide dans la communauté des anciens combattants, au même titre que la FIAFE qui pourtant n'a pas de mission d'entraide.

- Accès à l'aides sociales :

De nombreuses personnes en difficulté méconnaissent les aides sociales et ont parfois de la difficulté à'accéder au consulat sans rendez-vous lors de cas inopinés. M. Le Cannelier (Français Solidaires) souligne **l'importance de garder la possibilité de recevoir des personnes sans rendez-vous en cas d'urgence**.

- Soutien aux OLES :

M. Do Ngoc et M. Mandret (Fonds de Solidarité) regrettent le délai de réception des subventions OLES pour chaque année en cours. Ce délai peut générer des tensions en trésorerie. Ils proposent qu'une **vision budgétaire pluriannuelle** soit possible dans la décision de subvention.

Marc Villard, (Conseiller Consulaire -Point d'Ecoute) rappelle que les aides sociales attribuées à l'étranger sont dérogatoires au principe de territorialité. Il souligne ensuite ''l'appauvrissement'' de notre communauté -personnes sans emploi, petites retraites et l'augmentation des situations précaires, le Vietnam ayant entre-autre durci sa législation du travail étranger, et le cout de la vie ayant fortement augmenté par ailleurs.
L'ensemble des participant s'accorde à dire que l'appel a la solidarité et mécénat trouve rapidement ses limites, les mêmes entreprises, les mêmes personnes étant très sollicitées.
Face à cette précarité croissante, plusieurs associations **demandent à un renforcement des dispositifs d'accueil et de soutien au rapatriement de personnes en difficulté**. Car s'ils peuvent aider localement et ponctuellement, la réinsertion en France des rapatriés (comme avec France Horizons) nécessite d'autres ressources.

3. L'avenir de la Caisse des Français de l'Etranger :

- Délais :

Les avis et expériences sont partagés concernant la qualité de service de la CFE. Certains remarquent des délais de remboursements et de réponse très longs, d'autres non. Ce qui reflète peut-être un manque d'information des personnes sur le processus de remboursement en ligne. **Une communication de la CFE vers ses membres concernant l'utilisation du service et le traitement des demandes serait souhaitable**. Concernant les délais de réponse, M. Do Ngoc suggère **qu'un réseau de correspondants locaux** qui auraient accès direct aux interlocuteurs CFE et pourraient répondre aux questions rapidement.

- Tarifs :

Marc Villard remarque qu'il est difficile de trouver des couvertures sociales apportant les mêmes garanties que la CFE au tarif de la catégorie aidée. Les personnes qui viennent s'installer au Vietnam, et plus généralement à l'étranger, devraient avoir á l'esprit que l'expatriation comporte des responsabilités qu'ils doivent assumer, notamment d'avoir une couverture sociale et ne pas compter sur la solidarité de la communauté ou les aides sociales.

Yann Dovergne souligne que beaucoup de familles modestes rencontrent des difficultés à payer même la catégorie normale. De moins en moins de familles bénéficient de contrats d'expatriation avec leur employeur (qui incluraient une prévoyance santé), et sont de plus en plus employées aux conditions locales. Adapter les montants non plus selon les revenus mais selon l'âge a permis une hausse des recettes, mais cela reste insuffisant face à la hausse mondiale des coûts de santé et le changement de profil des expatriés. **Un découpage des formules d'adhésion selon les besoins (hospi, frais médicaux, dentaire, solo, couple, famille, etc …) pourrait permettre de réduire le tarif pour les plus modestes**.
Il est vrai que la CFE est déficitaire, mais étant donné que les non-résidents contribuent de plusieurs centaines de millions d'€ aux cotisations sociales sur leurs revenus fonciers de source française sans bénéficier de protection sociale, **il n'est pas incongru d'imaginer un fléchage d'une partie de ces contributions sociales vers une enveloppe pour la CFE**.

- Tiers payant :

Bon nombre d'assureurs privés proposent le tiers payant dans de nombreux établissements, ce qui incite des assurés à préférer les contrats privés. La CFE ne le propose qu'avec quelques établissements internationaux, généralement plus chers. Afin de réduire les dépenses de santé de la CFE, il serait souhaitable **d'étendre le réseau d'établissements partenaires à d'autres établissements locaux de qualité et moins chers**.

- Adhérents :

La CFE doit, entre autres, faire face à 2 difficultés : un manque d'adhérents, une configuration socio-économique de ses adhérents défavorable, peu de jeunes contre une proportion élevée de personnes âgées et de personnes avec antécédents médicaux, et une plus grande demande d'accès à l'aide à la cotisation (3ème catégorie aidée).

Pourtant il existe des gisements d'adhérents dont les profils viendraient porter le nombre d'adhérents vers un seuil moins critique et rééquilibrerait le profil des assurés de la CFE : organismes publics et semi-publics à l'étranger (Ambassades, Consulats, Alliances, Business France etc …) pourraient avoir l'obligation d'assurer leurs recrutés français en contrat local à la CFE. La même mesure pourrait être imposée à l'AEFE dont certains établissements prennent déjà en charge 50% de la cotisation. De même les VIE et VIA devraient automatiquement être inscrits à la CFE.

Conclusion :

Le Conseil Consulaire exceptionnel des circonscriptions de Ho Chi Minh Ville et Hanoi, tenu dans le cadre des Assises de la Protection Sociale des Français de l'Étranger, a permis de dresser un état des lieux lucide et engagé des enjeux sociaux auxquels fait face la communauté française au Vietnam.

Les échanges riches et constructifs ont mis en lumière plusieurs priorités :

- **Renforcer l'accès à l'information sur les dispositifs de soutien**, notamment les bourses scolaires et les aides sociales, en adaptant les canaux et les formats aux réalités locales.
- **Améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap**, en consolidant le statut et les moyens des AESH, et en favorisant une approche plus inclusive et équitable.
- **Fluidifier les procédures d'aide sociale et de subvention aux OLES**, en tenant compte des urgences et des spécificités locales, tout en envisageant une planification budgétaire plus pérenne.
- **Réformer la Caisse des Français de l'Étranger**, en repensant ses tarifs, son offre, sa communication et son réseau de partenaires, afin de mieux répondre aux besoins d'une population expatriée en mutation.
- Ce Conseil a également souligné l'importance de la **coordination entre les institutions consulaires, les associations locales et les représentants des Français de l'étranger**, pour garantir une action cohérente, solidaire et adaptée aux réalités du terrain.
- **Tout ceci suppose une volonté politique,** celle de mieux accompagner nos compatriotes lors de leur expatriation et d'y consacrer des budgets suffisants, ce qui semble aujourd'hui faire défaut.

Les propositions formulées seront transmises à l'Assemblée des Français de l'Étranger dans le cadre des Assises, et nourriront les réflexions à venir sur l'évolution des politiques sociales à destination des Français établis hors de France.

Ce moment d'écoute et de dialogue témoigne de l'engagement collectif à faire progresser les dispositifs de protection sociale, dans un esprit de justice, de proximité et d'efficacité.

Assemblée des Français de l'Etranger AFE
- 27 rue de la Convention
  CS 91533
  75732 Paris Cedex 15
- Téléphone 01 43 17 65 82
- Email : assisessociales@assemblee-afe.fr